

PROPRIETE NON BATIE  
\*\*\*\*\*

Zone morvandelle de la Nièvre, comprenant les cantons de Château-Chinon, de Montsauche, de Lormes et de Luzy. 1879.

1- TERRAINS dits de QUALITE SUPERIEURE  
\*\*\*\*\*

Revenu net moyen par hectare : de 33 à 85 F en 1851,  
de 36 à 300 F en 1879.

Revenu net moyen variable : de 50 à 100 F.

2- TERRES LABOURABLES  
\*\*\*\*\*

Elles produisent du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, un peu de froment et de trèfle. Les produits sont en général consommés sur place. On porte les grains aux marchés de Château-Chinon et de Corbigny.

Le Morvan est un pays de petite et de moyenne culture. Dans l'arrondissement de Château-Chinon (y compris les cantons hors Morvan), la petite culture revendique 52 251 ha, tandis que la moyenne et la grande exploitation en comptent 23 000 et 28 500. Presque tous les propriétaires cultivent eux-mêmes ; un certain nombre d'entre eux louent des parcelles isolées pour compléter leur exploitation. Il y a peu de fermiers de profession, et les propriétés afferchées, d'une valeur peu importante pour l'ordinaire, sont tenues par une classe agricole n'ayant que des ressources très limitées. D'habitude, ces fermes sont constituées par des baux en argent avec cheptel.

Zone morvandelle 76 276 ha d'une valeur vénale moyenne de  
600 à 2 500 F l'hectare  
(1 800 à 8 000 F en 1879 pour terrains dits de qualité supérieure), dont le revenu net moyen varie entre 12 et 100 F,  
revenu moyen variable de 18 à 40 F par ha.

L'infériorité du taux d'intérêt dans la Nièvre tient à ce que les communes d'Alligny et de Moux sont très morcelées et à ce que les terres s'y

vendent en détail à des prix couramment élevés. Ces deux communes, ainsi que celles d'Ouroux, de Saint-Agnan, de Saint-Brisson, sont habitées par une population qui s'expatrie en partie pour un temps plus ou moins long, les femmes comme nourrices, les hommes comme moissonneurs, et qui possède, sous des apparences de misère, ou tout au moins de pauvreté, beaucoup de numéraire destiné à des achats de terres. C'est pour la même raison que, dans les communes morvandelles de Saône-et-Loire, les revenus représentent 3 % des valeurs vénales, tandis qu'à côté, dans la Nièvre, ce rapport atteint à peine 2 à 2,25 %.

### 3- PRES et HERBAGES

\*\*\*\*\*

20 571 ha.

Revenu net moyen par hectare de 36 à 250 F,  
valeur vénale moyenne par hectare de 1 500 à 5 000 F.

Dans une douzaine de pauvres communes morvandelles, le revenu des prés ne représente même que 2 ou 2,50 à 2,75 % environ de la valeur vénale, fait exceptionnel qui reconnaît, pour double cause, la médiocre qualité du sol et l'extrême concurrence que se font les campagnards toutes les fois qu'un morceau de pré est présenté à la vente.

### 4- BOIS

\*\*

Les bois du Morvan nivernais recouvrent une superficie de 28 775 ha. Leur exploitation se fait par la méthode dite de furetage, méthode qu'imposent ici la rigueur du climat et la constitution du terrain. Elle consiste à couper sur les souches de hêtres, par toute l'étendue de la forêt, les brins qui ont l'âge voulu. Cette essence se prête à un mode d'exploitation qui a l'avantage d'abriter le sol contre les froids de l'hiver et contre les ardeurs de l'été, en même temps qu'il assure la conservation des souches.

L'hectare de bois vaut 500 à 1 200 F,  
le revenu net moyen varie de 15 à 50 F.

### 5- LANDES et PATURES

\*\*\*\*\*

6 262 ha,

revenu net moyen par hectare de 1 F (terres incultes de Montreuillon)  
à 60 F (bonnes pâtures de Pouques),  
valeur vénale moyenne par hectare de 100 à 1 800 F.

Entre 1851 et 1879, les bois ont diminué au profit des terres labourables, les terres labourables se sont réduites pour se transformer en prés et herbages.